

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2070

présenté par
M. Naegelen

ARTICLE 13

Après l'alinéa 9, insérer les deux alinéas suivants :

aa) La cinquième ligne du tableau du second alinéa du I est ainsi rédigée :

«

L. 314-5	la loi n° du
----------	--------------

» ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination outre-mer.